

Versailles, le 20 Décembre 1995

BULLETIN GÉNÉALOGIE E.C.P. n°3

CRÉATION DU CERCLE DE GÉNÉALOGIE des CENTRALIENS

Ca y est ! Nous avons lancé le principe du Cercle Généalogique des Centraliens. L'Association nous a donné son accord, mais tient à ce que cette activité s'intègre dans le cadre de l'organisation existante (dite des trois piliers). Ne s'agissant pas d'une activité professionnelle, et ne devant pas se limiter à une promotion, il a été décidé de rattacher ce Cercle aux activités du Groupe de Paris, mais en l'ouvrant à tous les camarades de Province, et sans obligation de cotisations aux organismes existants (bien quelles soient recommandées !. .).

Le texte suivant, qui paraît dans la revue 'Centraliens', résume l'essentiel du projet de création. Nous nous réservons le droit de modifier ou de compléter tel ou tel de ces points, selon les modalités qui pourraient nous paraître nécessaires pour la réussite de notre Cercle. Bien entendu, toutes vos suggestions et critiques seront les bienvenues : Tous les camarades et membres de leur famille, quelque soit leur lieu de résidence, peuvent y adhérer, moyennant une participation aux frais de fonctionnement fixée à 50 francs, renouvelable chaque fois que nécessaire.

Ce Cercle se fixe comme objectifs :

- d'assister tous les Centraliens, qu'ils soient débutants ou chevronnés, notamment par des informations et des aides techniques ;
- de favoriser les contacts directs entre Centraliens de régions différentes, afin de développer des actions d'assistance réciproques, ponctuelles et précises ;
- de centraliser, à défaut d'un fichier des patronymes trop lourd à gérer et redondant avec ceux des autres Cercles, un fichier des besoins et potentiels d'assistance de chaque membre affilié ;
- d'éditer un bulletin trimestriel accessible à tous, pour que chacun exprime ses propres problèmes et apporte des solutions à ceux déjà posés ;
- d'organiser à Paris des réunions d'informations sur tout sujet intéressant la généalogie.

Tous les camarades intéressés peuvent s'inscrire dès à présent auprès de :

- Gérard DAGRON (51) responsable des relations avec l'Association et organisateur des réunions;

- André DENIS (58) responsable de l'administration et du bulletin.

La réunion prévue le Mercredi 29 Novembre n'ayant pas pu être convenablement organisée en raison des grèves, nous vous invitons à venir nombreux :

le Mercredi 17 Janvier 1996 à 14h.00,
8 rue Jean Goujon.

L'ordre du jour : examiner ensemble les conditions de fonctionnement de notre Cercle Généalogique des Centraliens.

Sur la suggestion, pour ne pas dire les reproches, de Jean-Claude VINCENT, nous insisterons sur "l'indispensable réciprocité du service rendu. Son respect scrupuleux est une condition absolument indispensable au succès du cercle, sinon ce repaire de pillards serait vite abandonné." (sic)

Nous accueillons parmi nous, et leur souhaitons mille succès dans leurs recherches (dans l'ordre d'inscriptions, liste arrêtée au 1er Décembre 1995) : Daniel PAROT (61) - Alex de FOMBELLE (48) - Jean-Marie ROUET (27) - Jacques RENIER (48) - Gérard PINET (49) - Andrée CHAPELLE (MA38)¹ - André ROUDIL (51) - Henri CHENEVIER (49) - Jean-Jacques HANAPPIER (50) - Françoise HANTZ (58) - Claude MERESSE (58) - Roger LE MASNE (47A) - Pierre GRANGÉ (49) - Yves PETIZON (59) - Claude MAUNOURY (43).

Nous avons reçu à ce jour les adhésions de vingt six camarades, et en avons contacté plus de quarante autres (tous recevrons le présent bulletin). Tu en trouveras la liste complète en Annexe I, avec indication des participations financières. Prends-en connaissance, elle est là pour t'aider. Vérifie tes renseignements qui te concernent, signale nous les erreurs ou omissions ; es-tu bien à jour dans le versement de ta participation?

La liste se lit de la façon suivante : nom - prénoms - numéro d'inscription (le code 999 correspond aux prospectus désirant retarder leurs inscriptions)- école et promotion - participation aux frais - nombre de fiches (à compléter par chacun) - adresse personnelle avec téléphone et fax - possibilités d'aide aux camarades sur départements / régions / cercles généalogiques - recherche d'aide sur mêmes critères.

Merci à chacun de nous renvoyer les compléments et corrections le concernant.

Que les étourdis nous envoient rapidement leur participation de 50 fr (n'oubliez pas qu'il y a une surprise à la clef !), et ceux qui ne sont pas intéressés sont priés de nous le faire savoir, pour diminuer nos frais de poste.

D'avance merci .

LOGICIELS DE GÉNÉALOGIE

Comme promis dans notre Bulletin N°2, notre camarade Jean-Louis CHAUVIN nous a fait parvenir le texte suivant :

Le généalogiste a vite fait d'accumuler des données sur une foule de personnes. Il lui faut alors un moyen pour s'y retrouver, et pour établir des documents qui mettent en évidence les liens familiaux, tels les arbres généalogiques.

Il existe sur le marché un large choix de logiciels spécialisés, à des prix très abordables. Tous fonctionnent sur le même principe : vous introduisez les données individuelles et les liens familiaux, puis le logiciel vous les restitue automatiquement, à votre choix, sous des formes variées.

Prenons l'exemple de **Généascope**. Économique, il fournit environ vingt types de restitutions : arbres et "listes indentées" d'ascendance et de descendance, graphiques de lignée patronyme et de parenté, listes d'individus ou d'évènements selon divers critères de sélection, fiches individuelles. Et même une spécialité : les monogrammes, texte rédigés descriptifs d'une ascendance ou d'une descendance.

La variété des restitutions n'est pas le seul critère d'un bon logiciel. Leur qualité graphique importe aussi. Et une foule de détails conditionnent l'aisance d'emploi et la souplesse de travail.. Généascope maîtrise trois calendriers, possède une mémoire auxiliaire de saisie, contrôle la cohérence des dates, peut sortir les états sous forme de fichiers, assure des tests de chaque base de données, recherche les homonymes, permet d'opérer des extractions ou des fusions d'ensembles d'individus, personnalise certains paramètres. Et comme tout logiciel généalogique digne de ce nom, il comporte une interface **GEDCOM**. Il s'agit de fonctions de transfert de données avec les autres logiciels généalogiques par le truchement d'un fichier texte de format normalisé. D'autres logiciels, sans avoir nécessairement tous les raffinements ci-dessus, sont plus complets sur certains points : plus large choix de paramètres, gestions des sources documentaires, générateurs d'états, statistiques démographiques, insertion de documents graphiques (portraits, fac-similé, etc).

La liste jointe en Annexe II en présente un bon échantillonnage. Il n'est pas possible, en si peu de place, d'indiquer les points forts et faibles de chacun. Le prix, qui dépend beaucoup de l'attitude commerciale de l'auteur, n'est pas un bon critère : certains produits sont sur-évalués et d'autres bradés. Le mieux est de consulter les distributeurs, et de leur demander documentation et disquette d'essai.

Donnons cependant quelques indications. Le plus vendu est Généatique II+, grâce à une publicité efficace. Bien distinguer GénéatiqueII+ (sous Dos), logiciel généalogique complet, et Généatique pour Windows, qui est seulement un outil d'édition d'arbre très performant. Ce dernier peut recevoir les données par interface GEDCOM, et peut donc compléter un logiciel d'une autre marque. La même maison édite aussi des logiciels complémentaires. Parmi les autres, **Griot-Alternative**, assez complet, est bien apprécié. **GAO-Perso** peut être jumelé avec **GAO-Actes**, logiciel de dépouillement systématique d'actes d'une localité. Les logiciels sous Macintosh, ou sous Windows (plus récents), sont généralement assez conviviaux et fournissent des sorties en mode graphiques d'excellente présentation. Chaque logiciel a son style, et chaque utilisateur ses préférences. A chacun de bien fixer ses propres objectifs et de choisir selon ses goûts.

Rappelons que Jean-Louis CHAUVIN (54) est l'auteur de Généascope. Par ailleurs.

Bertrand COR nous signale qu'il utilise sur Apple un logiciel GENITTOOLS, écrit par un ingénieur de l'Armement Michel Colin de Verdrière, 17 ave Gabriel Péri , 78210 - St Cyr l'Ecole, tel. : 30450487. Il ajoute :

“C'est un programme bon marché, environ 300 fr.. J'ai eu pas mal d'ennuis avec lui, mais ces petits problèmes sont résolus. Ce n'est pas un programme très souple, et je lui reproche surtout de ne pas être capable de ranger les ancêtres ni numériquement, ni alphabétiquement, sans passer par des programmes accessoires classiques de rangement, ce qui complique sérieusement la manipulation. Néanmoins, par paresse et parce que j'ai enregistré 1400 de mes 2000 ancêtres, je lui reste fidèle.”

Roger LE MASNE a un PC 486 - 4*100 - 8/540M . Il utilise Généatique sous Windows, ainsi que Généascope.

Alex de FOMBELLE a une bonne documentation sur le logiciel GRIOT Alternative établi par des ingénieurs IBM, et fonctionnant donc sous PC Système MS-DOS version 2.0 ou ultérieure. Prix 1180 fr. en 1994. Commercialisation possible par Y. de la Martinière, 20, rue du Petit St Loup, 45000 -Orléans tel.1-38810625. Pour tous ceux qui seraient intéressés, il propose une copie d'éléments d'informations plus complets, soit 42 pages et trois disquettes, avec l'autorisation des auteurs, évidemment.

A souligner que GRIOT Alternative accepte la norme GEDCOM, qui permet tout échange avec les fichiers des Mormons, ainsi qu'avec d'autres correspondants utilisant des logiciels compatible GEDCOM.

Quels sont ceux d'entre vous qui ont utilisé GEDCOM, et qui pourraient en parler aux petits camarades ?

Jacques RENIER à un Compaq 410 sur lequel il fait tourner le logiciel GÉNÉATIQ II

André ROUDIL, sur son PC, utilise le logiciel ROOTS III, mais ne nous a fait aucun commentaire.

Yvon SOPHY utilise le logiciel spécialisé "Arbre Généalogique" de Personal Soft, qui fonctionne bien et rapidement avec les 200 fiches qu'il y a déjà rentrées.

Gilbert THIEBAULT utilise WIN Généalogie 4.01 de Toussaint ROZE, et ne fait pas de commentaires.

RÉUNIONS GÉNÉALOGIE rue JEAN GOUJON

Gérard DAGRON nous a communiqué la liste des sujets déjà traités lors des réunions organisées par les 'jeunes retraités' intéressés par la généalogie, dans le cadre du Groupe de Paris. La voici :

20/01/92	Préoccupations des participants	Tour de table
03/02/92	Méthodologie - Sources documentaires	
	CHAUVIN/GOBILLARD	
24/02/92	Les apports de l'informatique	ROUDIL
02/04/92	Tableaux - Méthodes - Présentation	GOBILLARD
13/05/92	Processus à suivre pour démarrer	LAUNAY
07/10/92	Les clubs de généalogie - leur rôle	CHAUVIN
04/11/92	Origine des patronymes	GOBILLARD
16/12/92	Vie et disparition des patronymes	GOBILLARD
14/01/93	Suites des travaux	DAGRON
24/02/93	Généalogie sur Minitel	CHAUVIN
12/05/93	Les changements de nom	GOBILLARD
02/06/93	Un exemple de recherche personnelle	ROBERT
27/10/93	Recherche à partir des actes notariés	
02/12/93	Astuces du chercheur (1ère partie)	GOBILLARD
26/01/94	Recherche avec GENEATIC	FORTIN
02/03/94	Astuces du chercheur (2ème partie)	GOBILLARD
06/04/94	Généalogie descendante	
02/02/95	Point sur les travaux de chaque participant	DAGRON
06/04/95	Relations avec les Clubs Généalogiques	GAUTIER
05/10/95	Création d'un cercle généalogique	
	DAGRON/DENIS	
17/01/96	Fonctionnement du cercle généalogique	
	DAGRON/DENIS	

Nous attendons de vous deux choses :

- quels thèmes souhaitez-vous voir programmer pour les prochaines réunions ?

- quels sont les thèmes que vous pourriez traiter pour de prochaines réunions ?

Nous sommes prêts à reprendre tel ou tel thème qui serait réclamé par plusieurs..

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE MARIAGE (par André Denis)

MAJORITÉ

Les actes et contrats de mariage sous l'Ancien Régime ne mentionnent pas les âges des impétrants, mais seulement l'indication 'majeur' ou 'mineur'. C'est une source d'erreur pour rechercher les naissances, si on se fie aux règles actuelles. Rappelons donc que l'âge de la majorité a évolué comme suit :

	Homme	Femme
- Édit de Février 1556 (dit de Henri II) :	30	25
- Loi du 29 Septembre 1792 :	21	21
- Loi du 30 Ventôse An 12 (21 Mars 1804) :	25	21
- Loi du 21 Juillet 1907 :	21	21
- Loi du 5 Juillet 1974 :	18	18

PUBERTÉ

La puberté étant nécessaire à la procréation, son âge diffère selon les sexes et les climats. Bizarrement, l'homme a cru bon d'en fixer les âges, avant lesquels une dispense de l'Église ou de l'Etat est nécessaire pour le mariage :

	Homme	Femme
- Ancien Régime :	14	12
- Loi du 29 Septembre 1792 :	15	13
- Loi du 30 Ventôse An 12 (21 Mars 1804)	18	15

ACTES RESPECTUEUX

Même après la majorité, les candidats au mariage devaient demander l'accord de leurs parents respectifs, sous peine de différentes sanctions, allant de l'accusation de 'rapt' jusqu'au déshéritement; l'Église était en droit de considérer un tel mariage comme 'clandestin', mais pouvait annuler cette procédure, et elle a fait preuve d'une grande largesse d'esprit. Le Code Napoléon, sans empêcher la validité du mariage, pouvait en retarder la célébration en fixant à 3 le nombre des actes respectueux à passer devant notaire avec un délai d'un mois entre chaque acte, sous peine d'un mois de retard par acte manquant. La loi du 20 Juin 1896 ramène à 1 le nombre d'actes respectueux. La loi du 21

Juin 1907 le ramène à une 'notification de projet de mariage', de plus en plus réduit. La loi du 2 Février 1933 a aboli cette procédure.

A noter que la présence des parents à la cérémonie du mariage était considérée comme consentement formel.

LES OBSTACLES AU MARIAGE

Droit Canonique

Les empêchements prohibitifs 2 sont :

- l'omission de publication des bans;
- la célébration dans les périodes prohibées par l'Église (de l'Avent à l'Épiphanie, et du Mercredi des Cendres au dimanche de l'Octave de Pâques)
- la différence de culte entre catholiques et hérétiques
- les fiançailles contractées avec une personne encore vivante
- le voeu de chasteté ou d'entrée en religion

Les empêchements prohibitifs peuvent être levés par des dispenses.

Les empêchements dirimants³ sont :

- l'erreur sur la personne ou sur l'état
- la profession religieuse et l'engagement dans les ordres;
- la parenté naturelle ou civile;
- l'affinité naturelle ou spirituelle⁴
- le meurtre, l'adultère (clause supprimée en 1904), le rapt, la différence de religion, la violence, la folie, l'impuissance (sauf celle des vieillards - cette clause a été supprimé en 1791), la clandestinité;
- un mariage précédent encore subsistant.

Droit civil

Les empêchements prohibitifs sont:

- le défaut d'actes respectueux (A. 151)
- l'existence d'une opposition au mariage (A.172)
- le délai de viduité pour la femme 5

Les empêchements dirimants sont :

- l'absence de consentement de l'un des conjoints (A.146)
- le dol (tromperie commise en vue de décider quelqu'un à conclure un acte) ou la violence sur la personne de l'un des époux (A.180)
- l'identité de sexe entre les époux (jusqu'à quand ? . . .);
- le défaut d'âge (A.184 et 185) ;
- la parenté ou l'alliance à un degré prohibé (A.184) ;
- le défaut de publication préalable (A.183) si le tribunal juge le fait assez grave ;
- le défaut de publicité pour la célébration (A.191)
- l'existence d'un premier mariage non dissous (A.184)

Quelques remarques complémentaires

- Mariage antérieur non dissout : la dissolution se fait par la mort (l'absence ne donne pas la certitude de la mort) ou le divorce ; la loi d'ordre public qui prohibe la bigamie ne s'applique qu'aux actes célébrés en France, et un étranger bigame par mariages célébrés hors de nos frontières ne peut être poursuivi.

- Délai de viduité : après la mort du conjoint (date relevé dans l'acte de décès) ou le divorce (date de la transcription du jugement, puis celle où le divorce est devenu définitif, puis la date de l'ordonnance assignant les époux à résidence séparée). Les dix mois découlaient des observations d'Hypocrate (entre 180 et 300 jours)

- Parenté ou alliance à un degré prohibé : le mariage est nul et le vice juridique porte le nom d'inceste ; le concile de Latran de 1215 limita les prohibitions en ligne collatérale au 4ème degré canonique, soit le 8ème degré civil (celui de petit fils de cousins germains); à noter que certains curés passaient leur temps à rechercher les ascendances de leurs paroissiens, pour retrouver les cas interdits afin de provoquer une 'dispense' de l'évêque (moyennant prébende) et procéder à un nouveau mariage. Les généalogistes modernes leur sont reconnaissants. Le Code Civil napoléonien permit l'union entre cousins germains.

Aujourd'hui, la prohibition demeure entre parents en ligne directe, entre parents au 2ème degré (frère et soeur) en ligne collatérale, entre parents au 3ème degré (oncle et nièce; tante et neveu) et au 4ème degré (grand-oncle et petite nièce) ; toutes les autres unions sont permises.

- Mariage des militaires et des diplomates : Un décret de 1808 oblige les militaires, marins et gendarmes a demander l'autorisation au conseil d'administration de l'unité (pour hommes de troupe et sous-officiers) ou au Ministère de la Guerre (officiers), même pour les hommes de réserve retournés dans leurs foyers. Les diplomates étaient soumis à la même autorisation. Aujourd'hui, militaires et diplomates doivent informer leurs hiérarchies si le futur est de nationalité étrangère.

- Abus du divorce : L'ancien Code Civil interdisait le remariage de divorcés entre eux, ce qui fut aboli en 1930, tout en exigeant une nouvelle célébration du mariage.

- Mariage 'in extremis' (à l'article de la mort) : ils n'ont jamais été interdits, mais les ordonnances de 1639 et de 1697 les avaient privés 'd'effets civils'.

SERVEURS MINITEL (renseignements DENIS)

Ci dessous liste de quelques serveurs Minitel consacrés à la généalogie, tous sur le 3617 :

AUVERGNE + de 800.000 actes

- Association de Recherches Généalogiques et Historiques de l'Auvergne

GNFAUVERGNE

- Cercle Généalogique et Héraldique du Bourbonnais
BOURBONNAIS

- Cercles Généalogiques Auvergne-Berry (C.E.G.H.F.A.B.)
CGEUROPE

- Cercle Généalogique et Héraldique du Velay - Salon Généalogique de Vichy

et du Centre :

GENEABV

LORRAINE + de 700.000 actes

- Union des Cercles Généalogiques Lorrains

GENLOR

Denis l'a utilisé, assez complet et consultation facile

CHAMPAGNE-ARDENNES + de 500.000 actes

- Cercle Généalogique de la Marne

CG51

- Cercle Généalogique et Héraldique des Ardennes

CG08

BOURGOGNE - RHONE-ALPES

- Institut Généalogique de Bourgogne

GEF

BRETAGNE + de 100.000 actes

- Centre Généalogique d'Ille-et-Vilaine

GENEA

PAYS DE LA LOIRE + de 100.000 actes

- Centre Généalogique de l'Ouest

GENEA

LIMOUSIN + de 50.000 actes

- Brive Généalogie

GENEA

AQUITAINE + de 70.000 actes

- Centre Généalogique de l'Ouest

GENEA

Merci de nous donner vos avis respectifs sur tel ou tel de ces serveurs, et de nous signaler ceux que nous aurions pu oublier.

L'ÉNIGME DU JOUR

Solution de l'énigme précédente (proposée par Jean-Claude VINCENT)

"Votre demi-frère peut-il être aussi le demi-frère de votre épouse ?"

Bravo à B. COR qui nous a envoyé la solution . Elle est simple :

Votre père, devenu veuf, décide d'épouser votre belle-mère, elle-même devenue veuve, et ils conçoivent un fils qui sera bien le demi-frère de votre épouse et de vous même.

Jean-Marie ROUET nous a également envoyé la solution, d'autant plus facilement qu'il en a trouvé le cas de figure dans sa propre généalogie (voir plus loin 'Les maçons de la Creuse').

La nouvelle énigme (proposée par Jean-Claude VINCENT) :
Votre parâtre peut-il être votre propre grand-père ?

LES PETITS MÉTIERS

Jean-Claude VINCENT nous communique :

- GRUYER = titulaire ou employé d'un office de gruerie, justice des eaux et forêts (terme utilisé surtout dans l'Est).

- MESSIER = garde des moissons, c'est-à-dire des champs de céréales à moissonner ; il n'avait pas le droit pour autant de tuer le gibier, et aucun pouvoir face aux ravages des chasses seigneuriales.

- FOULONNIER = propriétaire ou employé chargé de la conduite d'un moulin à foulon pour écraser le drap, la laine, le feutre ou le cuir.

Qui nous alimentera cette prochaine rubrique ?

LES Maçons DE LA CREUSE

A propos de l'énigme du Bulletin n°2, Jean-Marie ROUET nous écrit :
Les mariages étaient très fréquents en Creuse autrefois. Les maçons de la Creuse qui restaient veufs avec de jeunes enfants étaient bien obligés de se remarier s'ils voulaient repartir en migration. Et les jeunes veuves se remariaient pour ne pas rester sans ressources.

Je trouve ainsi dans mon ascendance une Catherine NOËL, née en 1768, qui avait un demi-frère du côté maternel et une demi-soeur du côté paternel qui étaient mariés ensemble, et répondent à l'énigme

Marie Madeleine	<----->	Jean	<----->	Marguerite
<----->	Martial			
DUBOIS		NOËL	en 1767	COUDERT 1751
COURTY				
			O 1724	
Catherine		Catherine		Martial
NOËL		NOËL		COURTY
O 1754		O 1768		O1751

Catherine NOËL (O1754) et Martial COURTY (O1751) se sont mariés par la suite.

Jean-Marie ROUET ajoute que Jean NOËL et Marguerite COUDERT se sont mariés trois fois, sans nous en préciser les raisons.

Il nous signale une autre curiosité : le grand-père maternel et la grand-mère maternelle de sa grand-mère maternelle étaient mari et femme, et il ajoute :

“Toujours des maçons creusois !

Qui dit mieux !

RECUEIL DE DONNÉES UTILES

Vous trouverez ci-joint (provenant du dossier d'accueil du C.G. Yvelines/Versailles):

- la carte de France avec indication des numéros de départements (on connaît) et des régions (on connaît moins), pour que vous puissiez remplir convenablement les fiches d'enquête que nous vous envoyons ;
- une table pour passer du calendrier républicain au calendrier grégorien.

Pour un prochain numéro, nous vous proposerons les Poids et Mesures de l'Ancien Régime., ainsi que les moyens de calculer les dates de Pâques (on ne se mariait pas pendant l'Avent et le Carême).

Donnez-nous vos idées, vos suggestions et vos connaissances pour les prochains recueils.

CERCLES GÉNÉALOGIQUES

Chacun d'entre nous fait partie d'un ou plusieurs cercles généalogiques D'où la suggestion de plusieurs d'entre vous : Pourquoi ne pas échanger des informations sur le fonctionnement, la qualité du service, les aides possibles, de tel ou tel cercles. Nous allons commencer aujourd'hui, en vous demandant tout simplement de nous renvoyer par retour le questionnaire joint. Merci d'avance de vos réponses.

Cela permettra de mettre à jour le fichier et d'ouvrir une nouvelle rubrique dans nos prochains numéros.

COURRIER DES LECTEURS

- André DENIS a un cousin FASSY qui aurait été mêlé à la tentative de soulèvement légitimiste contre Louis-Philippe, mené en Provence par la duchesse de Berry (Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, épouse de

Charles Ferdinand de Bourbon, duc de Berry et second fils du comte d'Artois, le futur Charles X) dans les années 1832 . Le pauvre cousin serait même mort "dans un guet-apens". Merci aux lecteurs qui pourraient apporter des précisions sur les conditions de ce soulèvement méridional.

Il a également découvert 4 générations de muletiers, au début du XIXème entre La Ciotat et Cassis, et souhaiterait savoir s'il existe sur cette profession une documentation sérieuse. En échange, il dispose d'un solide bouquin sur la profession de la passementerie dans la Loire et Haute-Loire

- Bertrand COR nous envoie une anecdote généalogique, relevée dans le registre paroissial de l'église protestante de Grignan (26) (AN TT272) : "le 29 décembre 1607, j'ai baptisé Moyse, fils de feu Noble Paul GERENTE (du village) de Sauvage, et de Judith TOURIEL, d'une copulation illégitime ainsi que ladite Judith l'a déposé et assuré, ledit GERENTE en est le père (suivent les noms des parrain et marraine)." Il rajoute "Qu'en termes crus ces choses là sont dites ! Peut-être aussi que ce brave homme a eu bon dos, c'est assez commode". D'ici à penser à la bête à deux dos ! . . .

Il signale également un bon livre permettant de faire assez rapidement des progrès en paléographie :

"Lire le Français d'hier" de Gabriel Audisio et Isabelle Bonnot

- Rambaud, P. Armand COLIN in 8° 1991.

Prix conseillé 180 fr. L'ouvrage comporte notamment 50 exercices de difficultés croissantes fort bien faits. *Denis l'a acheté, en a commencé la lecture, et le trouve très recommandable.*

- Alex de FOMBELLE cherche un logiciel tournant sur MacLCIII ; s'il a bien lu notre bulletin, il a dû trouver la solution. Sinon, qu'il nous appelle ! Il nous a par ailleurs envoyé un exemplaire de la revue "La France Généalogique", du CENTRE D'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE DE FRANCE (Association fondée en 1953 et située à Paris, 119 rue de Clignancourt (8ème), tel. : 42 55 64 32) ; nous allons essayer de nous renseigner plus à fond sur cet organisme, qui paraît sérieux, et y consacrerons quelques lignes dans un prochain numéro.

- Pierre-Yves LECLERC nous signale que Mr. de Chatelus, le Directeur de la BIBLIOTHÈQUE GÉNÉALOGIQUE 3, rue de Turbigo, 75001, PARIS (voir Bulletin n°2) est un sien cousin et à ce titre fait partie de son fichier de 54.000 noms. . . Ca peut toujours servir.

- Roger LE MASNE réalise un ouvrage sur tous ses ancêtres et beaucoup de leurs descendants (au total 5300 fiches), 400 pages, tirages envisagé 500 ex. Logiciels utilisés : Word 6 - Généatique - Généascope.

- Claude MAUNOURY nous a envoyé deux lettres beaucoup trop longues pour être résumées en quelques lignes. Fier de ses ancêtres présents dans le Larousse en 3 volumes, et d'un nom déjà vu dans la politique, il recherche les moyens de présenter 'suivant les règles' les résultats de ces recherches. Il nous a fait parvenir quelques renseignements sur la F.E.G.H.L., que nous intégrerons dans le prochain bulletin.
- Daniel PAROT est l'inventeur d'une "méthode globale de numérotation et de présentation d'une généalogie de parenté" dite "méthode GP". Malgré ces 20 pages de présentation, nous essaierons de la joindre à l'un de nos bulletins de 1996.
- Jacques RENIER suggère d'acheter une visionneuse avec possibilité de photocopie. Nous en reparlerons, mais ne voyons pas à priori où, qui et comment on la gèrera !
- Gilbert THIEBAULT dispose d'un bon correspondant sur le 67.
- Jean-Claude VINCENT dispose d'un excellent correspondant sur le 88 (DENIS l'a utilisé, et a récupéré en 3 semaines, moyennant finances, plus de 15 ascendants, avec les photocopies d'actes correspondantes) et un autre sur le 08 ainsi que sur Metz ;
- Jean-Claude VINCENT voudrait savoir qui a déjà fait des recherches généalogiques en RFA ?

Un camarade de la 58 recherche pour un ami autrichien le moyen d'obtenir les tomes 2 et 3 de :
 "L'Allemagne dynastique"
 par Michel Huberty - Alain Giraud - F. et B. Magdelaine
 Merci de nous communiquer la réponse si vous la trouvez. On rendrait ainsi un service à un généalogiste autrichien, en nous attirant les bonnes grâces d'un correspondant sur place ! . . .

DERNIERE NOUVELLE

D'après des informations récentes, il semble qu'à la suite de directives d'économies passées par la Direction des Archives de France , après la décision de faire payer les frais de poste aux administrations à compter du 1er Janvier 1996, certains directeurs d'Archives Départementales ont supprimé la possibilité d'envoi de microfilms entre A.D.
 Nous avons pu exceptionnellement obtenir une procédure aux A.D. 78, pour avoir un prêt en provenance des A.D. 51 fermées pour quelques mois. Néanmoins, les frais d'envoi resteraient à la charge du demandeur qui devrait fournir une enveloppe pré-timbrée.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à faire intervenir le Cercle Généalogique intéressé, et tenez nous au courant.

PROCHAIN NUMÉRO DE MARS 96

Nous espérons n'avoir rien oublié parmi toutes les informations reçues, et dont nous vous remercions : le Club et son Bulletin ne vivront que par ce que chacun y apportera (vieille histoire d'auberge espagnole. . .) .

Pour le prochain numéro, nous vous proposons, en plus des rubriques habituelles :

- Conseils aux débutants (oeuvre communautaire) ;
- Bibliothèque du généalogiste (par VINCENT et COR, documentations déjà reçues).

Que ceux qui ont déjà des informations intéressantes nous contactent rapidement.

- Présentation des résultats :

- ascendances par DENIS ; les descendances seront pour plus tard.

- rédaction de brochures par VINCENT (voir encadré de la Bruyère !).

- La paléographie : qui peut s'en charger ?

- Le CENTRE D'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE DE FRANCE, par DENIS avec l'aide de ceux qui y sont déjà inscrits.

- La F.E.G.H.L. par MAUNOURY.

Si d'autres sujets vous intéressent, en tant que lecteur ou que rédacteur, dites le nous.

Une liste d'ancêtres n'est qu'une collection ;
Ce que nous voulons voir, c'est l'ancêtre en action.

La Bruyère

JOYEUX NOËL ET BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE A TOUS

Gérard DAGRON (51)

André DENIS (58)